



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-11-2025 /

Dossier complet le : 14-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008612/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un programme d'habitat sur une dent creuse dans le centre-bourg de Fougere, commune deleguee de Bauge-en-Anjou.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALTER PUBLIC

Raison sociale

Entreprise Publique Locale

N° SIRET

52884815300029

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BALLARINI

Prénom(s)

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025, la commune de Bauge-en-Anjou a confié à ALTER Public un traité de concession de revitalisation de ses centres-bourgs visant notamment la densification des enveloppes urbaines afin de ramener les habitants dans les centres. L'opération objet des présentes se situe dans le centre-bourg de Fougère, une commune déléguée de Bauge-en-Anjou. L'objectif poursuivi est de requalifier un cœur d'îlot d'environ 1,5 hectare pour permettre de densifier le tissu urbain existant. Pour ce faire, des études préalables ont été engagées permettant de définir un scénario d'aménagement qui prévoit la création d'un quartier résidentiel composé de 8 logements ainsi que la réalisation d'un maillage piéton et d'une coulée verte à l'est du périmètre du projet et ce, afin de favoriser l'intégration de ce nouveau quartier avec le paysage environnant. Ce projet respecte les prescriptions du document d'urbanisme local, garantissant une intégration harmonieuse avec l'architecture locale. L'objectif est de créer des logements tout en préservant la qualité du cadre de vie.

4.2 Objectifs du projet

Le PLU de Bauge-en-Anjou, en conformité avec le SCoT Baugeois-Vallee, a fixé un objectif de production de 195 logements/an. L'analyse des potentialités de développement a permis de déterminer que 8% de cette production pourrait se réaliser au sein de l'enveloppe urbaine, tandis que le reste devra être développé en extension urbaine, sur des secteurs spécifiques définis dans le PLU. Le secteur du centre-bourg de Fougère est classé en zone 1AUh dans le PLU et bénéficie d'une OAP. Les intentions du projet sont les suivantes: - Densifier le tissu urbain déjà existant - Créer une coulée verte en frange du futur quartier - Créer un maillage piéton à l'échelle du bourg - Assurer la gestion des eaux pluviales, les valoriser dans l'espace public - Qualifier les espaces publics (fonction, usages, ambiances) - Développer une typologie bâtie en harmonie avec le lieu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

a phase de travaux se déroulera selon les étapes suivantes : - Delimitation et bornage du périmètre d'intervention ainsi que des lots ; - Travaux de terrassement ; - Mise en place des réseaux et aménagement des dispositifs de gestion des eaux pluviales ; - Réalisation de la voirie ; - Végétalisation et plantation des espaces verts ; - Installation du mobilier urbain. L'aménagement des lots sera effectuée progressivement par leurs propriétaires respectifs, au fur et à mesure des ventes. Un cahier des prescriptions architecturales, urbaine, paysagères et environnementales sera rédigé afin de guider les futurs acquéreurs dans leur construction. Les bâtiments étant exclus du périmètre opérationnel, aucune opération de déconstruction de bâtiments n'est prévue dans le cadre du projet d'aménagement. Les arbres existants situés à l'ouest du périmètre d'intervention se trouvent sur une parcelle privée, non incluse dans le périmètre du projet. Ces arbres seront intégralement conservés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet porte sur l'aménagement d'un quartier résidentiel comprenant 8 terrains à bâtir, accessibles par une voirie en impasse depuis la rue Richard Sans Peur (D217) et depuis la rue de la Dotferrière (D138). Un chemin piétonnier reliera les rues Richard Sans Peur et de la Dotferrière créant ainsi un maillage piéton structurant à l'échelle du bourg et facilitant la circulation entre ces deux voies. La partie Est du quartier sera aménagée en espace vert majeur, intégrant un fossé existant qui sera élargi et reliant une zone humide au sud-est du périmètre du projet créant ainsi une véritable ossature paysagère. Il est prévu de réaliser des aménagements paysagers tels que des haies et des micro-habitats, afin de favoriser la biodiversité locale. Cette coulée verte représentera une superficie d'environ 1 400m² soit 26% de la surface opérationnelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet se réalisera dans le cadre d'un permis d'aménager (PA). La nécessité d'un dépôt de dossier au titre de la loi sur l'eau sera analysée et, le cas échéant, instruite dans une phase ultérieure du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette du perimetre d'etude Perimetre operationnel Nombre de logement Nombre de place de stationnement public Superficie coulee verte	(m2, 15000) (m2, 5320) (logement, 8) (place, 6) (m2, 1400)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bauge-en-Anjou dont la dernière procédure a été approuvée le 12/12/2022. Le périmètre d'étude se situe en zone 1AUh.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le perimetre d'etude ne se localise pas au droit d'une Zone Naturelle d'Interet Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La plus proche est la ZNIEFF 1 n°FR520016120 "Ruisseau "Le Verdun"" qui se situe a 3km du site d'etudes.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerne par un Arrete Prefectoral de Protection Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par le PPBE 2eme echeance approuve le 19/12/2014. Le perimetre d'etude et plus largement la commune de Bauge-en-Anjou ne situent pas dans une zone affectee par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est compris dans un perimetre de protection des monuments historiques (Eglise Saint-Etienne, classée par arrete du 26 septembre 1969) La commune de Fougere se situe a 30km du site UNESCO "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnnes-sur-Loire".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Thema Environnement a realise un inventaire zone humide en decembre 2024, sur un perimetre d'etude elargi. Les prospections botaniques et pedologiques ont permis de demontrer la presence d'une zone humide de 4 389m ² identifiee dans le PLU de Bauge-en-Anjou. Cette emprise a ete exclue du perimetre du projet. La zone humide identifiee au nord dans l'OAP n'a pas ete confirmee a
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La base de donnees BASOL ne denombre aucun site sur le territoire de Bauge-en-Anjou. A noter qu'aucun site BASIAS n'est present au droit du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre d'etude ne situe pas dans un perimetre rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le perimetre d'etude n'est pas concerne par un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le perimetre d'etude ne se localise pas au droit d'un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC FR5200649 "Vallee du Loir de Vaas a Bazouges" et la ZPS FR5210115 "Basses vallees angevines et prairies de la Baumette"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'a pas pour objectif d'accueillir des activités ou des infrastructures de nature à prélever de l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet va s'appuyer sur la topographie du site, les mouvements de terrain seront limités au minimum.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prévoit la construction de 8 logts. A raison de 2.4habitants par logement (source: INSEE Fougere, 2022) et d'une consommation d'eau potable moyenne de 47m3/ an/ hab en Maine-et-Loire (source: eau.maine-et-loire.fr), on estime que le projet sera a l'origine d'une consommation d'eau de l'ordre de 903 m3/an. La station d'epuration qui gere les eaux usees de la commune de
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une etude faune/flore a ete realisee en 2024, sur un perimetre elargi. Les enjeux concernant la flore sont tres faibles a moderes (presence d'une prairie humide et d'une saulaie au sud du perimetre d'etude/ presence d'especes exotiques envahissantes qui seront traitees pour limiter leur propagation). Concernant la faune, les enjeux forts se concentrent sur la zone humide et la parcelle boisee a
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les emprises situees dans le perimetre du projet ne pas identifiees comme tels au PLU actuellement en vigueur. Precision etant ici faite que cet espace n'a aucune vocation a ce jour.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Risque lie au TMD: Absence de canalisation de transport de matieres dangereuses Risque industriel: sans objet Risque pollution des sols: sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risque inondations: perimetre hors zone inondable identifiee au PPRI. Risque de remontees de nappes: le site peut-etre soumis a la remontee de nappe, une etude geotechnique (realisation de releves piezometriques) determinera le niveau et les variations de la nappe en fonction des fluctuations saisonnieres. Les prescriptions d'aménagement et de construction integreront si
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit la creation de 8 logements, ce qui va induire des déplacements qui se concentreront le matin et le soir lies au trajet domicile-travail. Les voies bordant le projet ne sont pas le support d'un trafic important et la circulation y est fluide.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet n'est pas de nature a generer des nuisances sonores significatives, en dehors des periodes de chantier (impact temporaire).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible de generer des vibrations pendant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage public prevu generera des emissions lumineuses, mais celles-ci seront limitees grace a une gestion horaire et a une orientation adaptee des luminaires
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prend place en coeur de bourg beneficiant de l'eclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet a vocation a recevoir des logements. Hormis les rejets atmospheriques lies aux modes de chauffage et aux déplacements motorises induits par le projet, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'aménagement du secteur d'etude va generer des rejets d'eaux pluviales. Le principe retenu (sous reserve des caracteristiques des sols) est la gestion integree des eaux pluviales
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Infiltration a la parcelle pour les lots et la collecte des espaces publics par des noues puis infiltration dans le fosse qui aura ete redimensionne en tenant compte des tests de permeabilite

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet prévoit la construction de 8 logements. A raison de 2.4 habitants par logement (source: INSEE Fougere, 2022), soit une vingtaine d'habitants supplémentaires. La station d'épuration qui gère les eaux usées de la commune de Fougere est la lagune de Fougere et elle est en capacité d'accueillir 24 habitants supplémentaires à ce jour. Aucun travaux n'est prévu à court terme sur le
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'accueil de nouveaux foyers sur la commune va obligatoirement faire augmenter le volume de déchets (ordures ménagères, emballages, verre, ...) à collecter et à traiter. La structure en charge des déchets a informé pouvoir gérer les volumes de déchets supplémentaires. Ils seront intégrés à la tournée de collecte existante sur la commune de Fougere. A noter qu'au fil des ans, le
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet se localise à proximité de l'Eglise Saint Etienne, classe monument historique. Le projet sera transmis à la DRAC qui prescrira un diagnostic ou des fouilles le cas échéant. Les incidences paysagères du projet seront limitées grâce à l'implantation des constructions en continuité du tissu existant, à la création d'un écran végétal sur la frange Est et à la prise en compte de la
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune location ou occupation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement et de réduction: ME: Réduction du périmètre d'étude pour éviter les habitations (exclusion des parcelles: AB 145, 157, 158, 275, 276, 382, 383); les parcelles faisant l'objet du projet de Meldomys (anciennement Maine-et-Loire Habitat) (exclusion des parcelles: AB 168, 169, 171) ainsi que la zone humide identifiée au sud du périmètre (exclusion de la parcelle AB 320). Les parcelles AB 158 et 320, présentent un intérêt écologique fort pour les espèces (espace boisé à l'ouest) il a donc été décidé d'exclure ces parcelles du périmètre et de préserver ces espaces. MR: Adaptation du calendrier des travaux (hors période sensible pour la faune) MR: Création d'une coulée verte le long du lotissement des Jonquilles avec un travail sur le fossé existant et élargissement de celui-ci afin de limiter l'impact visuel du nouveau quartier avec le lotissement des Jonquilles. MR: Création d'une trame paysagère le long de la coulée verte: plantation de haies, bosquets et aménagement de micro-habitats type pierriers et andains. MR: Création de ligne de haie sur les parcelles viabilisées (palette végétale imposée dans le cadre d'un règlement de lotissement) MR: Sur la partie Nord, la hauteur des constructions sera limitée et il sera imposé aux futurs acquéreurs la plantation de haies ainsi que la réalisation de jardins ouverts donnant sur l'espace public, afin d'améliorer la qualité des espaces publics et de créer un espace vert ouvert sur la voirie secondaire réalisée en matériau perméable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet met en oeuvre l'objectif de densification des centres-bourgs en aménagement un nouveau quartier sur une dent creuse permettant ainsi d'éviter la consommation de nouveaux espaces agricoles ou naturels (objectif ZAN). D'une manière générale, le projet s'inscrit dans les objectifs suivants : - aménagement en milieu urbain, densification d'une dent creuse en coeur de bourg - évitement de la zone humide identifiée dans le cadre des études préalables afin de préserver la biodiversité existante - création d'une coulée verte sur la frange est du site permettant de créer une "ossature" paysagère et de protéger les habitations riveraines - création d'un maillage piéton à l'échelle du bourg réduisant ainsi les déplacements motorisés.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LECLERC

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Responsable d'agence

À Angers

Fait le 07-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)